

Compte-rendu de la CPH du 20 mai 2022

Présences		P	E
Dr Jean-Claude Schmit	Président de la CPH – Ministère de la santé (MS)	x	
M. Raoul Zimmer	Ministère de la Santé (MS)	x	
M. Thomas Dominique	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)		x
Dr Gérard Holbach	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)	x	
(s) Mme N. Weber	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)	x	
M. J. Balanzategui	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
(s) M. Frank Bisenius	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
M. Carlos Pereira	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
Mme M. Marques	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
(s) M. Dr Romain Nati	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)		x
(s) Dr René Metz	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
Dr Bruno Pereira	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)	x	
M. Romain Poos	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	x	
(s) M. Olivier Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	x	
M. Jean-Paul Freichel	Commissaire aux hôpitaux	x	
M. Georg Adelman	Secrétaire de la CPH – Ministère de la santé (MS)	x	

(s) suppléant

Présent / Excusé

Conformément à l'art. 4 du règlement grand-ducal du 2 février 1994, le nombre minimum de 7 membres de la CPH présents est atteint pour pouvoir délibérer valablement.

Invité : Dr Claire Dillenbourg, DiSa ; Prof. An van Nieuwenhuyse, LNS ; Georges Bassing, CHdN ; Dr Angela Braun, DiSa ; Armin Weber, CHL ; Paul Mayer, Dr Goergen CHL:

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport de la réunion du 29 avril 2022
2. FHL – Projet de renouvellement des mammographes
3. CHEM – Médecine de l'environnement - Concept détaillé de fonctionnement et plan d'implémentation
4. CHL - Demande d'adaptation infrastructurelle du Bâtiment Centre — surélévation annexe 2 – Présentation de l'APS
5. CHL - Demande de modification de l'autorisation d'exploitation du Centre Hospitalier de Luxembourg
6. Validation de la note actualisée sur les principes de financement
7. CHdN - SN néphrologie - demande de prorogation de l'autorisation d'exploitation
8. Projet d'avis
 - 8.1. CHNP - Remboursement du prix d'achat de la ferme à Putscheid
 - 8.2. CHdN - demande d'augmentation du nombre de postes de dialyse
9. Divers

1. Approbation du rapport de la réunion du 29 avril 2022

Le rapport est approuvé avec une légère modification de formulation.

2. FHL – Projet de renouvellement des mammographes

Un représentant de la Direction de la Santé présente l'organisation de l'imagerie mammaire au Luxembourg et le contexte de la demande. Les différentes techniques et types de prélèvements et actes invasifs sont exposés. La filière « Clinique du sein » /centre spécialisé d'imagerie du sein et la pluridisciplinarité de ce domaine sont énoncés. Le manque de ressources humaines est évoqué.

Des propositions en concertation avec les spécialistes pour atteindre les objectifs sont présentées. Prévus seraient 2 différents types de centres, 4 sites de « niveau 1 » avec 1 à 2 appareils par site. 1 site de niveau 2 qui serait un service national avec des appareils plus spécifiques et un personnel plus spécialisé.

Au sujet des biopsies, le problème est que le nombre de biopsies est en forte augmentation sans que le nombre de tumeurs malins décelés ne s'accroisse.

En conclusion, outre l'urgence liée au remplacement impératif des mammographes, des mesures structurelles devraient être envisagées rapidement pour une utilisation optimale des techniques, une amélioration de l'organisation du travail médical et pour soulager les médecins débordés et découragés.

Le président confirme l'urgence d'agir. Il se tourne vers les membres de la CPH pour d'éventuelles questions ou remarques.

Un représentant de la FHL indique que le courrier de la FHL est signé par les directeurs généraux des hôpitaux en concertation avec les directeurs médicaux. La FHL a décidé de faire une commande commune au lieu de commandes séparées pour les différents hôpitaux. Il n'est pas tout à fait d'accord que les radiologues manquent de compétence technique ou humaine, mais estime qu'une meilleure imagerie permettrait de réduire les erreurs.

Le représentant de la Direction de la Santé répond que le problème n'existe pas au niveau des radiologues, mais provient du contexte et de l'environnement de travail. Le choix d'une seule commande et d'un constructeur unique serait une bonne initiative.

Le représentant du CSCPS se rallie à l'avis du représentant de la FHL en rappelant que le dossier est urgent. La demande initiale du CHL est simple, maintenant il est question d'une restructuration et selon lui il faut séparer les deux volets. Il pose certaines questions au représentant de la Direction de la Santé : Il y a dix ans la décision avait été prise de créer un centre mammaire avec deux mammographes. Au niveau du personnel, y a-t-il un besoin de plus de personnel, ou s'agit-il mais seulement de remplacer le personnel qui part à la retraite ? D'autre part, il demande ce qui en est de la durée d'attente de deux mois si une intervention par jour est pratiquée. Concernant le *prone table*, il faut voir avec la FHL quel personnel peut y recourir. Finalement, il s'interroge si un nouveau plombage est nécessaire à la suite de la réglementation sur la radioprotection.

Le représentant de la Direction de la Santé indique que la proposition ne concerne que la répartition des appareils. Au sujet du plombage les mesures appropriées ont été prises.

Le représentant du CSCPS constate qu'outre le manque de radiologues, il y a aussi la question des honoraires. Il y a un problème au niveau de la différence de facturation entre les différentes interventions.

Un représentant de la CNS ne se prononce pas sur l'urgence de la demande, mais souligne l'importance du questionnement du représentant de la Direction de la Santé et que celui-ci doit être clarifié. Pour les examens, il faut trouver une meilleure coordination pour réduire les délais. Il se renseigne sur les heures d'ouverture des équipements.

Le représentant de la Direction de la Santé indique qu'un appareil peut être ouvert sur toute une journée, mais qu'alors 2 équipes différentes sont nécessaires. Pour le *prone table* il faudrait revoir l'organisation.

Le représentant de l'AMMD soutient l'avis du CSCPS et de la FHL. Il y a une urgence de renouveler le matériel. Concernant le délai, un médecin est dépendant des plages horaires qui sont à sa disposition. Les 4 hôpitaux se sont mis ensemble pour faire une commande coordonnée, ce qui constitue une procédure appréciable. Il faut cependant optimiser le fonctionnement pour diminuer les délais d'attente.

Le représentant du CSCPS indique qu'il faudrait également directement remplacer les consoles d'interprétation et non attendre pour les remplacer dans 4 ans quand celles-ci seront également vétustes.

Un représentant de la FHL respecte l'analyse qui a été faite pour une amélioration continue, une meilleure prise en charge mais aussi pour la gestion des hôpitaux. Selon lui cependant le système actuel n'est pas si mal. Il est pour l'instant surtout primordial de renouveler le parc des appareils. Le modèle luxembourgeois fonctionne. Le rôle de la FHL est de faire fonctionner ce modèle. S'il faut changer le modèle, ce n'est pas à la CPH de le décider maintenant. S'il faut augmenter les plages horaires en concertation avec les autres centres hospitaliers, il faut aussi le personnel supplémentaire. Pour améliorer le parcours des patients il faut également avoir les moyens à disposition. Il n'est pas possible de changer le modèle existant rapidement.

Le représentant de la Direction de la Santé indique que des écrans modernes sont déjà en utilisation, les consoles sont même parfois offertes dans le pack. Le groupe de travail est sous la responsabilité de la FHL et le délai pour l'élaboration du cahier des charges n'est pas compréhensible.

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux propose de diviser la demande en 2 volets. Il faut tout d'abord se focaliser sur le volet 1 du renouvellement des appareils. Le volet 2 constitue le financement. Suivant la loi hospitalière, seule une construction, une modernisation ou une extension donne droit à un subventionnement. Un équipement se consomme au vu de l'exploitation et la CNS met à disposition des budgets d'investissements courants. Pour les mammographes, la première mise en place est subventionnée, mais la présente demande tombe dans le cadre d'un investissement courant. La CPH ne peut donc pas recommander un financement par subside.

Un représentant de la CNS souligne que les 7 appareils existants ont déjà été financés par la CNS, et les nouveaux le seront également. Par contre, pour le deuxième du CHdN, qui constituera le huitième appareil au niveau national, ce n'est pas encore clair. Cela dépendra des modifications structurelles ou d'une éventuelle extension nécessaire.

Un représentant du CHdN indique que de petites transformations seront nécessaires, entre autres la réduction de la salle d'attente. Il ne s'agira pas d'une extension. Selon lui cela rentrera donc dans le cadre d'un subventionnement.

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux confirme la vérification du financement correspondant aux modifications structurelles nécessaires.

Un représentant de la FHL rappelle l'augmentation de difficulté des hôpitaux de financer les modernisations, comme par exemple le renouvellement des moniteurs de surveillance des patients dont le subventionnement a été sollicité par un des 4 centres hospitaliers. Si un hôpital n'est pas moderne, les médecins ne sont pas intéressés de travailler dans cet hôpital.

Le représentant du CSCPS évoque le programme de dépistage national et fait savoir que les appareils sont utilisés à concurrence de 40 % pour ce dépistage.

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux informe que cette question avait déjà été tranchée en 2009/2010.

Un représentant de la CNS confirme que par convention ces équipements sont pris en charge par la CNS.

Un représentant du CHdN confirme le manque de budget par le biais de financement courant. Pour cela la demande vise un subventionnement par l'Etat pour le renouvellement des mammographes.

Le représentant du Ministère de la Santé confirme que la loi ne permet pas ce genre de subventionnement.

Le président conclut qu'il y a bien une urgence et que le cahier des charges doit être élaboré dans les meilleurs délais. Il propose de préparer déjà une note d'avis.

3. CHEM – Médecine de l'environnement - Concept détaillé de fonctionnement et plan d'implémentation

Un représentant du CHEM présente la demande sous rubrique. Le projet remonte à 2001. L'historique des différentes étapes est présenté. Plusieurs workshops de coordination ont été organisés pour l'élaboration du projet. Une coopération a été mise en place avec l'UNI et le LNS. Une nomenclature est nécessaire pour les actes des médecins. À cette demande il n'y cependant pas encore eu de retour.

Un représentant du LNS présente le concept basé sur 6 piliers. Des explications concernant les impacts de l'environnement sur la santé de certains patients sont exposées. En milieu hospitalier l'impact Micro (personnel) et Méso (maison-intérieur-travail) peuvent être analysé, cependant il n'y a pas d'influence sur les effets Macro (environnement-général). La procédure de prise en charge des patient en hôpital est présentée, de la consultation, en passant par les examens spécifiques. Le concept d'ambulance environnementale est présenté : 4 infirmières spécialisées qui se rendent chez les patients pour des échantillons. Une 2^{ème} consultation est organisée pour réaliser un compte-rendu avec le patient. Ensuite, si nécessaire, une 3^{ème} consultation et des tests au domicile du patient sont réalisés pour enlever les éléments déclencheurs suspectés. Différentes approches et démarches suivant nécessité sont engagées pour traiter le patient. Ensuite un traitement curatif du patient et un suivi sont mis en place, qui sont majoritairement réalisés en extrahospitalier.

S'en suit la présentation de la gouvernance au niveau national du Luxembourg. Le parcours de référence dans les pays voisins d'un patient qui suspecte avoir un problème avec l'environnement est exposé.

Une convention de collaboration avec la KU Leuven et l'UZ Leuven est en cours d'élaboration. Le conseil scientifique avec des experts de différents pays est présenté.

Au sein de l'hôpital il est prévu la mise en place d'un bureau et d'un secrétariat à Niederkorn pour débiter les consultations en juillet et avoir un premier retour des patients. Ensuite suivra une planification de locaux pour une prise en charge des patient en stationnaire suivant besoins.

Le président de la CPH remercie pour le travail et les détails présentés. Selon lui les attentes ont été atteintes. La collaboration avec la KU Leuven est une bonne approche. Le conseil scientifique semble bien composé avec des experts de renommée. Il exprime son accord avec la remarque du CHEM qu'une efficacité d'un « clean room » n'est pas scientifiquement établie. Il s'adresse aux autres membres de la CPH pour d'éventuelles questions ou remarques.

Le représentant de l'AMMD remercie pour la présentation. Il pose la question de la reconnaissance des diplômes de la médecine environnementale. De là en découle également la nomenclature. Quelles en sont les modalités pour la reconnaissance de ces diplômes. Il demande ce qu'il en est de la nomenclature et de la rémunération des médecins.

Le président de la CPH indique que pour la Direction de la Santé les médecins internistes se chargent actuellement des prestations et les facturent suivant la nomenclature de la médecine interne. La spécialité n'est pas encore reconnue, mais une assimilation au service national pourrait être envisagée. Cela devra être clarifié avec la CNS. Il demande au représentant du LNS ce qu'il en est à l'étranger.

Le représentant du LNS indique que la médecine environnementale est concentrée sur l'analyse et elle prend beaucoup de temps, mais elle est facturée à l'acte et n'est donc pas bien remboursée. Cela n'est pas supportable sur le long terme. Pour la spécialisation, il y a des formations en préparation mais il n'y a pas encore de certitudes pour les années à venir. Au début, des cours plus génériques sont prévus ainsi que des concertations sur des problèmes plus spécifiques.

Un représentant du CHEM indique qu'il n'y a pas encore de formation spécifique qui est mise en place mais plutôt une formation continue. Le CHEM est en discussion avec l'UNI pour la mise en place d'une formation de spécialisation.

Un représentant de la CNS remercie pour la présentation et indique que la reconnaissance du diplôme tombe plutôt dans le domaine de compétence du Ministère de la Santé. Au sujet de la nomenclature il n'a pas connaissance d'une telle demande. Il confirme qu'il existe la possibilité de facturer des actes en relation avec le service national. Il constate cependant que dans le projet présenté il est également question d'un volet de recherche qui ne tombe pas dans le financement de base. Le financement pour ce volet devrait être clarifié. Il demande comment se déroulent les consultations en pratique.

Le président de la CPH indique que la facturation est établie par un spécialiste en médecine interne.

Un représentant du CHEM indique que la facturation est établie suivant la nomenclature existante. Une convention est prévue avec le LNS.

Un représentant du CSCPS suppose qu'au début seront concernés surtout des médecins, mais pas d'autres professions de santé. Il demande si pour les autres personnels soignants des formations en internes dans le CHEM et des formations diplômantes sur deux années sont prévues.

Un représentant du CHEM indique que les autres métiers appartiennent au même domaine et la formation sera réalisée à l'UNI. Au niveau du LNS des infirmières spécialisées existent et sont déjà sur le terrain. Le CHEM pense à élargir la formation et à l'intégration d'une multitude de métiers.

Une proposition d'avis sera rédigé pour confirmer que les attentes ont bien été atteintes.

4. CHL - Demande d'adaptation infrastructurelle du Bâtiment Centre — surélévation annexe 2 – Présentation de l'APS

Un représentant du CHL présente la demande sous rubrique. Le projet consiste en la surélévation de l'annexe 2 de 4 étages ainsi que d'un étage en retrait pour les locaux techniques. Au premier étage sera relocalisé le service de pédopsychiatrie ambulatoire, et au 4^{ème} le service de pédopsychiatrie stationnaire. Aux étages 2 et 3 sont prévus 32 lits stationnaires, dont 6 pour la chirurgie viscérale, 3 pour la chirurgie traumatologique, 7 pour la chirurgie gynécologique, 6 pour la cardiologie et 10 pour l'oncologie et l'hémo-oncologie. Ce nombre de lits correspond aux lits existants dans le bâtiment actuel qui ont été réaffecté en tant que lits ambulatoires à l'hôpital de jour.

Il est prévu de réaliser cette extension en construction modulaire.

Le planning prévisionnel prévoit la finalisation des travaux pour décembre 2023. Le coût total est estimé à 23.635.685 € TTC à l'indice des prix de la construction de 881,15 (avril 2021).

Le représentant de la Direction de la Santé indique qu'une analyse sous différents aspects du projet a été réalisée. Considérant la planification, le projet est bien conçu. Le projet consiste en une mesure préliminaire à la modernisation de la maternité. La recommandation de la Direction de la Santé est de prévoir l'intégration des fournisseurs de constructions modulaires dans la planification pour permettre une réalisation rapide.

Le président de la CPH se tourne vers les autres membres de la CPH pour d'éventuelles questions ou remarques. Vu l'absence de questions ou de remarques, un avis favorable peut être rédigé.

5. CHL - Demande de modification de l'autorisation d'exploitation du Centre Hospitalier de Luxembourg

Un représentant du CHL présente la demande sous rubrique. Il s'agit d'une demande de modification de l'autorisation d'exploitation pour la création d'une antenne d'imagerie médicale au *Potaschbiertg*. Un exposé des motifs a été rédigé et transmis aux membres de la CPH. Ce 3^{ème} site hospitalier sera exploité en collaboration avec le GIE Centre Médical *Potaschbiertg*, et comportera une antenne du service d'imagerie médicale du CHL, exclusivement dédiée aux actes ambulatoires et équipée d'une IRM, d'un scanner et d'une table de radiologie conventionnelle.

Le président de la CPH se tourne vers les autres membres de la CPH pour d'éventuelles questions ou remarques.

Le représentant de l'AMMD s'étonne qu'en absence d'un accord signé avec le GIE susmentionné, une demande de modification de l'autorisation d'exploitation ait déjà été introduite.

Un représentant du CHL indique que les discussions sont en cours et qu'une lettre d'intention a déjà été élaborée.

Le représentant de l'AMMD souligne qu'un accord signé est primordial avant de demander une autorisation. La demande lui semble un peu prématurée.

Le président de la CPH indique qu'il ne s'agit que d'une présentation du CHL sur le projet et qu'aucune décision n'est encore prise à ce stade.

Un représentant du CHL confirme que l'intention était d'informer la CPH.

Un représentant de la FHL ajoute qu'il n'y a pas d'opposition de la part des autres hôpitaux à cette demande.

Un représentant de la CNS remarque qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle. Il propose d'attendre la prochaine réunion pour prendre une décision suivant un projet concret. Une certaine urgence existe malgré tout vu la prise en charge déjà réalisée de certains patients.

Un représentant du CSCPS demande si un avis de la Direction de la Santé pour la prochaine CPH suivant les lignes directrices pourrait être établi. Il faut les mêmes conditions de travail que dans un centre hospitalier. Une convention signée entre le GIE et l'hôpital est nécessaire pour une décision. Dans le fond, il exprime son soutien pour la possibilité de création de structures externes à l'hôpital.

Un représentant de la CNS soutient l'avis du représentant du CSCPS.

Le président de la CPH conclut que d'avantages d'informations seront fournies lors de la prochaine séance.

6. Validation de la note actualisée sur les principes de financement

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux remercie la FHL pour la prise de position. Il propose de reporter le point à la prochaine séance pour permettre une clarification des différentes remarques en concertation avec la FHL.

Un représentant de la FHL approuve la proposition de revoir les remarques ensemble.

Un représentant du CSCPS indique qu'une prise de position va également suivre de la part du CSCPS surtout en relation avec les équipements et les infrastructures critiques.

Le président de la CPH conclut que le point est reporté à la prochaine séance.

7. CHdN - SN néphrologie - demande de prorogation de l'autorisation d'exploitation

La présentation de la présente demande est reportée à la séance suivante.

8. Projets d'avis

8.1. CHNP - Remboursement du prix d'achat de la ferme à Putscheid

Considérant l'envoi tardif du projet d'avis aux membres de la CPH, le président propose de donner aux membres un délai d'une semaine pour consultation et d'approuver l'avis par voie tacite en cas d'absence de remarques.

8.2. CHdN - demande d'augmentation du nombre de postes de dialyse

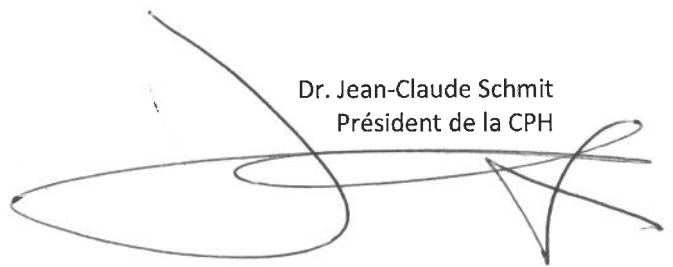
Ici la même procédure est appliquée qu'à l'égard du projet d'avis mentionné sub 8.1.

9. Divers

Après concertation, une réunion supplémentaire est fixée pour le 17.06 dans les locaux de la Direction de la santé à Hamm de 8 à 10 heures.

Dates des prochaines réunions :

17.06.2022
01.07.2022
02.09.2022
16.09.2022
30.09.2022
28.10.2022
25.11.2022
16.12.2022



Dr. Jean-Claude Schmit
Président de la CPH